

Les enseignants du Lycée  
Jeanne d'Albret réunis en AG

Saint-Germain-en-Laye, Lundi 2 novembre 2020

à

Monsieur le Ministre de L'Education Nationale,  
Madame la Rectrice de l'Académie de Versailles,  
Monsieur le Directeur Académique

Sous couvert de Mme La Proviseure du Lycée Jeanne d'Albret

Les enseignants réunis en AG ce jour lundi 2 novembre 2020 sont indignés par la façon dont l'hommage à Samuel Paty a été escamoté : le refus jusqu'au dernier moment d'une journée banalisée comme prévu initialement a contraint les professeurs à agir dans la précipitation. Nous avons été dépossédés d'un temps de concertation, d'échange et de partage, de recueillement et de deuil, auquel nous aspirions pour pouvoir honorer dignement la mémoire de notre collègue sauvagement assassiné et préparer sereinement l'accueil des élèves. Les revirements successifs des autorités compétentes nous ont exposés chacun individuellement à prendre en charge une mission qui devait être collective et concertée.

Cet abandon de la part des institutions va de pair avec les décisions arbitraires et unilatérales qui ont été prises concernant la question sanitaire.

Alors même que la Direction de notre établissement, consciente de la réalité du terrain, avait envisagé l'essai sur quinze jours d'un dédoublement des classes pour augmenter les chances d'une continuité pédagogique, toutes ses propositions ont été rejetées par sa hiérarchie. Or, elles correspondaient justement aux préconisations du ministère qui offrait toute latitude aux Chefs d'établissement d'œuvrer en toute autonomie en cas de circulation active du virus.

Au quotidien, notre lycée accueille mille six cents élèves, avec une moyenne de trente cinq élèves par classe dans des salles exiguës et mal ventilées, ce qui ne peut qu'accélérer la circulation du virus. Par ailleurs, la restauration de notre lycée recevant mille deux cents élèves rend impossible la distanciation physique.

Nous attendons que les propositions de notre Direction soient entendues sans délai et que les contraintes de notre fonction soient reconnues afin que nous puissions poursuivre notre mission éducative le plus longtemps possible en présentiel. Il est également du devoir du Ministère de protéger la santé de son personnel et des jeunes qui leur sont confiés.

Les enseignants du lycée Jeanne d'Albret réunis en AG